Christophe Béguinet
christophe.beguinet@enedis.fr
06 18 00 12 78
Retrouvez mes publications sur

CONTENTIEUX HYDROELECTRIQUE : BRUXELLES POURRAIT LACHER LES VANNES !

Le contentieux sur les concessions hydroélectriques qui provient de l'adoption de la Directive Européenne sur les régimes de la concession de 2014 est bien parti pour trouver une issue favorable.

De l'eau va encore couler sous les ponts avant que le feu passe totalement au vert, mais il semblerait que le barrage de Bruxelles soit en train de céder grâce à l'implication sans faille des députés **Marie-Noëlle Battistel** et **Philippe Bolo** tous les deux soutenus par EDF et la Cfdt.
Les investissements qui ne se faisaient plus qu'au compte-goutte, pourraient reprendre. On s'attend à une nouvelle dynamique de développement de la production hydroélectrique en France.

La Cfdt salue le travail décisif de nos députés qui ont su canaliser l'ensemble des acteurs français, Etat, élus locaux, organisations patronales et syndicats, pour proposer une solution de résolution du contentieux devant les instances communautaires (travaux de la mission d'information disponible sur le site de l'Assemblée Nationale). Cette vague de mobilisations - qui a souvent fait défaut par le passé - a été décisive.

C'est donc sur la base des travaux menés par la Commission parlementaire que le **régime de concession** devrait être remplacé par un **régime d'autorisation** qui aura pour conséquence de maintenir les exploitants actuels sur les ouvrages dont ils assurent l'exploitation (essentiellement EDF et Engie).

Ce changement de régime ne se fera pas sans contrepartie ! Toujours dans le bief de la concurrence, EDF devra proposer aux autres fournisseurs la mise à disposition de **6 GW de capacité virtuelle**. La production de ces capacités sera soumise à enchères.
Pour rappel, les relations entre la France et l'UE restent marquées par deux contentieux. Le premier (2019) concerne la mise en œuvre de la Directive Concessions et le second (2015) portait sur la position dominante d'EDF sur le marché français.

A Bruxelles, il faut parler d'une seule voix pour éviter la voie d'eau !

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Hôtel de Matignon, le 28 août 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Premier ministre salue le franchissement d'une étape importante pour la relance des investissements dans le secteur de l'hydroélectricité

Une étape importante a été franchie dans la résolution des précontentieux avec la Commission européenne sur l'hydroélectricité. Celle-ci va permettre d'avancer en vue de la relance des investissements dans ce secteur, nécessaire à l'atteinte de nos objectifs climatiques et de souveraineté énergétique.

Deux précontentieux opposaient la France et la Commission européenne depuis plus de dix ans au sujet du régime juridique de nos concessions hydroélectriques, l'un lié à la non-remise en concurrence des concessions échues (2019) et l'autre portant sur la position jugée dominante de la société EDF (2015). Cette situation bloquait depuis lors de fait la modernisation et l'extension d'installations hydroélectriques pourtant majeures pour notre système énergétique. **Un accord de principe a été trouvé sur les modalités selon lesquelles une relance massive des investissements dans nos barrages et dans nos vallées pourrait avoir lieu, au bénéfice de la transition énergétique et de la gestion de l'eau.**

L'aboutissement des discussions avec les services de la Commission européenne résulte d'un travail de négociation collectif, auquel ont activement participé les députés Marie-Noëlle BATTISTEL et Philippe BOLO, rapporteurs d'une mission d'information parlementaire sur ces précontentieux, dont les conclusions ont été présentées en mai 2025. Celles-ci retenaient en particulier le passage à un régime d'autorisation comme pouvant offrir une issue aux différentes problématiques soulevées.

Le schéma retenu, proposé par le Gouvernement à la Commission européenne, en lien avec la mission parlementaire, et après échange avec les exploitants et les représentants du personnel, est composé de trois volets :

1. Le passage d'un régime de concession à un régime d'autorisation pour l'exploitation de l'énergie hydraulique, dans des modalités qui doivent encore être précisées, à l'exception des ouvrages de la Compagnie nationale du Rhône, qui relèvent d'un statut législatif spécifique.
2. La possibilité de maintenir les exploitants en place, indispensable pour garantir la continuité de l'exploitation des ouvrages au regard des enjeux de sécurité de ces derniers, de gestion de l'eau, de maintien des compétences et des emplois locaux, et de retour de valeur sur les territoires, au bénéfice de l'intérêt général.
3. La mise à disposition par EDF de six gigawatts de capacités hydroélectriques à des tiers et au bénéfice final des consommateurs. Ces capacités virtuelles seront mises en vente sous le contrôle de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) et *via* des enchères concurrentielles.

Pour permettre la mise en œuvre de la réforme, cette première étape doit être traduite dans la loi. Une proposition de loi sera déposée en ce sens par les députés Marie-Noëlle BATTISTEL et Philippe BOLO.

« L'accord de principe obtenu par le Gouvernement français avec les services de la Commission européenne est une excellente nouvelle. Après plus de dix années de précontentieux, une voie a enfin été dégagée pour lever cette situation de blocage et relancer les investissements dans les barrages hydroélectriques français. Je souhaite remercier l'ensemble des parties prenantes, au premier rang desquelles les parlementaires Marie-Noëlle BATTISTEL et Philippe BOLO, le ministre Marc FERRACCI, les services de l'Etat et les services de la Commission européenne, et qui ont rendu possible cet accord. La mise en œuvre de la réforme est devant nous, avec une proposition de loi qui sera prochainement déposée à l'initiative des députés », déclare François BAYROU, Premier ministre.

RÉSULTATS FINANCIERS D'EDF :
UNE PERFORMANCE QUI DÉPEND ESSENTIELLEMENT DES CAPRICES DU MARCHÉ ET DES ALÉAS TECHNIQUES !

Le Groupe EDF a publié ses résultats semestriels. Ils ont comme à chaque publication annuelle ou semestrielle suscité beaucoup de commentaires.
C'est souvent la performance de l'entreprise qui est interrogée à travers l'EBITDA (Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization) ou du résultat net. **Or, le principal inducteur des résultats financiers du Groupe repose sur les prix de marchés de l'électricité !**

Sur le temps long, l'extrême volatilité des prix avec évidemment des causes conjoncturelles très impactantes est indiscutable et influence énormément les performances financières des opérateurs sur les marchés, essentiellement les producteurs qui ne disposent pas de leviers réels pour amortir cette volatilité des prix de gros.

Prix de l'électricité depuis 2019 (en €/MWh)

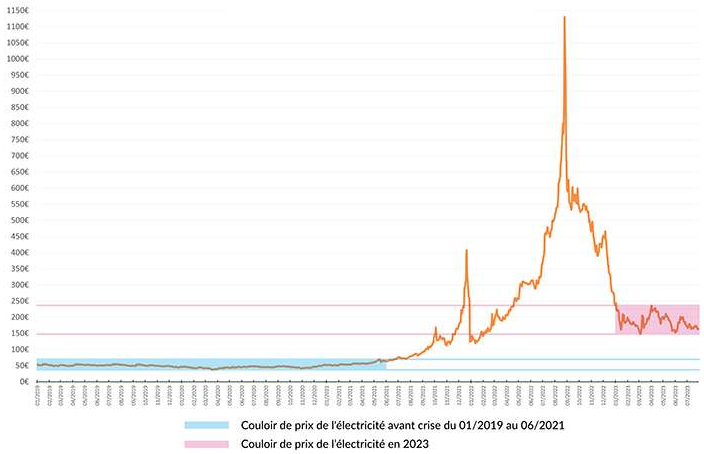

Sur le temps court, la situation est également devenue incontrôlable avec une courbe des prix sur la journée avec des pointes de plus en plus haut et des minimums toujours plus bas.

Exemple

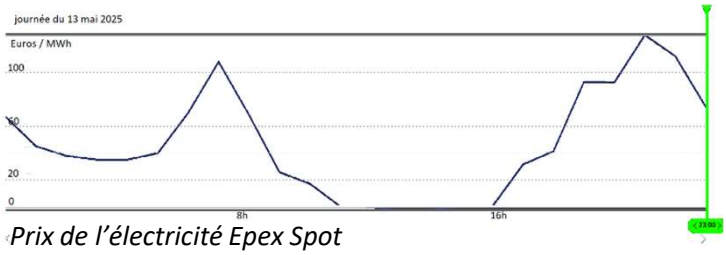

Prix de l'électricité Epex Spot

Notre performance opérationnelle n'est donc pas directement corrélée à notre performance financière. La performance opérationnelle doit donc être suivie sous un prisme particulier.

Un autre indicateur témoigne de la difficulté grandissante à viabiliser le modèle économique de l'électricité : **c'est le nombre d'heures à prix négatifs.**

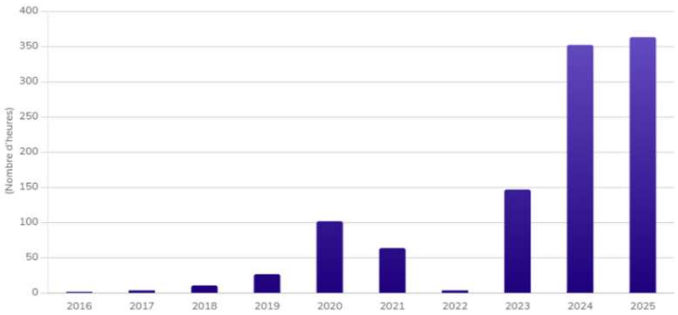

Données RTE (28 juillet 2025) hors prix nuls

Cette double volatilité est à la fois conjoncturelle avec des crises importantes comme le conflit en Ukraine, mais aussi structurelle, avec des déséquilibres croissants et imprévisibles, entre l'offre et la demande d'électricité.

C'EST LA LOI DES MARCHÉS QUI DICTE LA PERFORMANCE DES PRODUCTEURS !

Les revenus des électriciens producteurs sont donc très dépendants des prix des marchés et s'établissent au moment où la production est vendue.

La performance financière d'EDF est donc très directement liée au prix de vente du MWh. Sur les deux dernières années, les prix moyens ont fluctué du simple au double ! Les revenus d'EDF peuvent être multipliés, selon les périodes, par un coefficient identique.

La lecture des résultats du Groupe démontre que l'évolution du chiffre d'affaires du Groupe EDF est corrélée à l'évolution des prix de gros … corrigé des impacts liés à la corrosion sous contrainte survenue au moment où le prix de l'électricité atteignait des pointes historiquement hautes.

LE NUCLÉAIRE REMONTE DANS L'ESTIME DES POLITIQUES ET … DES JEUNES EMBAUCHÉS

La Belgique a cessé d'atomiser sa production nucléaire et se rapproche d'EDF pour assurer la maintenance de ses centrales

Sous l'influence de l'Allemagne, le gouvernement belge considérait jusqu'à présent comme radioactif tout sujet portant sur l'exploitation du nucléaire dans son mix énergétique. Aujourd'hui, le gouvernement belge change de fusil d'épaule en rejoignant l'**Alliance pour le nucléaire** qui regroupe historiquement la France plusieurs pays d'Europe de l'Est.
EDF a été sollicitée pour trouver des solutions permettant de maintenir l'exploitation des centrales existantes. Affaire à suivre …

L'allongement de l'espérance de vie au Japon concerne aussi ses centrales nucléaires

Le législateur Japonais vient d'étendre la durée d'exploitation de ses centrales au-delà de 60 ans. Le Japon vise à atteindre une part de 22% d'énergie nucléaire dans son mix énergétique d'ici 2030, contre moins de 10% actuellement. Pour financer ses projets, le gouvernement japonais prévoit de lever 16 milliards de dollars via des obligations pour la transformation verte.

La transition énergétique emporte l'adaptation des outils de production à la demande

La tendance de fond de miser sur le nucléaire comme moyen de production pilotable d'une électricité décarbonée se renforce et cette dynamique s'amplifie plus encore avec les perspectives offertes par les **SMR/AMR**, réacteurs adaptés aux besoins des industriels.

Les jeunes sont de plus en plus attirés par les métiers du nucléaire

Les défis technologiques et les opportunités de carrière attirent de plus en plus de jeunes qui arrivent sur le marché du travail. Les jeunes ont compris que le nucléaire est une source d'énergie bas carbone utile pour lutter contre le changement climatique.

LE DÉBAT SUR LA PPE3 SE SITUE DANS UN CONTEXTE DE SURCAPACITÉ ÉLECTRIQUE !

Dans un contexte politique fragile, la question de la PPE3 devait être présentée au Parlement alors que la demande en électricité reste atone

Les chiffres sont têtus : l'électrification de l'économie tarde à s'engager ! La consommation d'électricité n'augmente pas malgré les différentes politiques publiques dédiées à la sortie des énergies fossiles.

Figure 1 - Évolution de la consommation d'électricité au cours de l'année 2025 (puissance moyenne hebdomadaire) et comparaison avec les années précédentes (jours ouvrés)

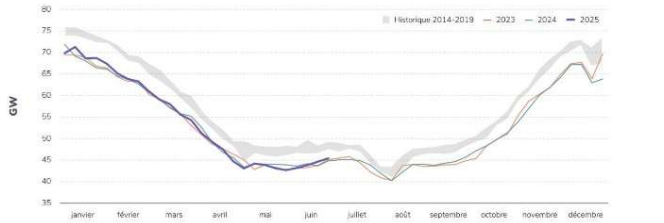

Alors que la PPE 3 suscite encore de nombreux débats, il faut reconnaître que le développement de moyens de production supplémentaires ne s'impose pas !

A l'heure où se pose la question du redressement rapide des finances publiques, ne faudrait-il pas temporiser la création d'outils de production et le développement des infrastructures ? L'Etat ne devrait-il pas veiller au développement de la consommation d'électricité avant de se préoccuper de la production ? On observe chaque jour une situation de surcapacité. Un spécialiste des marchés de l'énergie rappelle qu'avant toute chose, il faut se poser des questions : produire pour QUOI ? Pour QUI ? Et surtout pour QUAND ?

Conséquence pour EDF de cette faiblesse de la demande, la puissance nucléaire doit significativement baisser entre 9h et 18h.

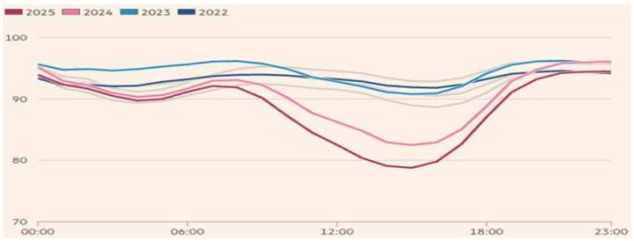

QUAND LES DÉCIDEURS POLITIQUES SE PRÉOCCUPENT DES PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ… AUDITIONS ET DIRECTIVES

QUAND NOS DÉCIDEURS PUBLICS CHERCHENT DÉSESPÉRÉMENT À RÉCONCILIER COUTS ET PRIX !

Depuis la fin de l'année 2021, comme nous l'avons constaté précédemment, les prix de l'électricité sur le marché Spot ont atteint des niveaux inédits. Durant la période 2021/2022, les moyens de production à faibles coûts variables — principalement les énergies renouvelables et, dans une moindre mesure, le nucléaire — affichaient des coûts complets quasiment stables par rapport aux années antérieures. La flambée spectaculaire des prix provenait alors essentiellement des moyens de production fossiles, en particulier du gaz, dont les coûts variables ont entraîné cette hausse. Aujourd'hui, la tendance s'est inversée : les prix du marché Spot sont particulièrement bas, souvent même négatifs. Ce ne sont plus les coûts du gaz qui influencent les prix, mais ceux des renouvelables, dont les coûts variables sont quasi nuls. En effet, la production renouvelable, par nature fatale, peut excéder la demande, ce qui accentue ce déséquilibre. Dans les deux contextes, les prix de marché se sont donc éloignés des coûts réels en raison du décalage entre offre et demande. À l'heure actuelle, les prix Spot ne permettent pas de couvrir les coûts complets du nucléaire et des renouvelables. Cette semaine, le prix moyen sur le Spot s'est établi à moins de 30 €/MWh.

NOS DÉPUTÉS EN QUÊTE DU JUSTE PRIX

La Commission des affaires économiques a lancé une mission d'information sur le prix de l'électricité. C'est dans ce cadre que j'ai été auditionné, aux côtés d'autres représentants des salariés, le 3 septembre 2025. Mon intervention a principalement porté sur un point essentiel : la nécessité de préserver l'équilibre entre production et consommation afin que les prix reflètent fidèlement les coûts réels et ainsi éviter les logiques spéculatives. À défaut, des déséquilibres risquent d'apparaître, à la hausse comme à la baisse, sans pour autant générer de bénéfices pour le consommateur.

BRUXELLES, GARDIEN DE LA COMPETITIVITE DE L'UE FACE A LA CHINE ET AUX ETATS UNIS

Depuis le 26 février dernier, dans le cadre de son « Plan d'Action pour une énergie abordable », la Commission s'attache elle aussi à trouver des solutions pour maîtriser les prix de l'électricité. Elle veille parallèlement à préserver la compétitivité énergétique de l'Europe face à des acteurs majeurs comme la Chine et les États-Unis. Les pistes de réflexion actuellement explorées portent principalement sur le renforcement des infrastructures — réseaux et interconnexions —, sur le développement des flexibilités, ainsi que sur une meilleure intégration des énergies renouvelables dans le système. Cependant, malgré ces efforts, **le marché tel qu'il est proposé aujourd'hui reste incapable de rassurer les consommateurs, qu'ils soient particuliers ou industriels. L'électricité demeure en effet un bien indispensable, et sa logistique — transport, stockage et livraison — reste particulièrement complexe.**

JE VOUS INVITE À LIRE !

23 avril 2003, voilà plus de 20 ans, François Soult écrivait cet essai. François Soult n'a jamais vraiment existé, le ou les vrais auteurs ne sont connus que de quelques-uns. Mais l'important est le contenu de cet essai. J'ai la chance d'en avoir un exemplaire et je vais régulièrement reprendre les éléments de diagnostic et d'analyse qui y sont décrits. D'une certaine façon, François Soult décrit ce qui a été semé à coup d'idéologie, de prédation économique, de méconnaissance absolue de ce qu'est l'électricité et ce qu'on a récolté. L'ironie est que les Anglais ont été largement à la manœuvre pour déréguler le marché de l'électricité et maintenant qu'ils ont quitté l'Union, ce sont les premiers à reréguler ce marché.

1. Mission d'information sur le prix de l'électricité, la compétitivité des entreprises et l'action de l'État - Assemblée nationale
2. Affordable Energy - European Commission